

Coût de la vie

Des voix: Bravo!

● (1600)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la motion proposée par le député de Don Valley (M. Gillies) traite d'un sujet qui préoccupe évidemment le public canadien et surtout le gouvernement. Les pressions inflationnistes que nous subissons actuellement nous inquiètent parce qu'elles minent le revenu des familles, réduisent la valeur de l'épargne et nuisent au crédit du Canada sur les marchés mondiaux. Je ne veux pas sous-estimer le tort que cause ce phénomène économique aux familles canadiennes.

Je dois cependant dire—et la Chambre est en droit de vérifier ce fait—que malgré les répercussions néfastes de l'inflation le revenu moyen des Canadiens continue d'augmenter. Au cours du premier trimestre de cette année, les revenus disponibles réels par habitant, c'est-à-dire après versement des impôts directs et compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, avaient augmenté de 4.9 p. 100 par rapport à l'année dernière.

La Chambre peut comparer les revenus aux prix et vérifier les chiffres publiés chaque trimestre par Statistique Canada. Il est heureux que les revenus distancent encore les prix. Voilà longtemps que le gouvernement lutte contre ces pressions inflationnistes. Je dirais au député de Don Valley que la solution en est difficile. Le gouvernement a toujours été et reste prêt à adopter toute politique capable de ralentir efficacement la tendance à la hausse des prix et qui, tout compte fait après un délai raisonnable, profiterait à la population et à notre économie. Nos politiques actuelles sont, d'abord, d'accroître l'offre des denrées dont la production était insuffisante pour la demande croissante et dont la pénurie gonflait les prix. Nous encourageons la production alimentaire. Dans le domaine du logement, nous essayons d'injecter des fonds supplémentaires sur le marché et de stabiliser le prix des terrains en encourageant un remboursement moins coûteux. Ainsi, d'une part nous augmentons l'offre et, d'autre part, nous accroissons le revenu disponible de nos concitoyens.

Quant à cette dernière solution, je vais faire un rapide exposé de la politique budgétaire gouvernementale. Je parle de la mesure visant à diminuer progressivement l'impôt sur le revenu, en faveur des gagne-petit, de 12 à 13 p. 100 en-dessous d'un plafond de \$500; de la suppression de la taxe de vente fédérale sur tous les aliments et sur toutes les boissons, sauf l'alcool; de la suppression de la taxe de vente fédérale sur tous les vêtements et chaussures pour enfants; l'élimination des droits de douane sur les produits agricoles et manufacturés de consommation courante jusqu'à concurrence de \$1,400,000,000; l'augmentation de la pension de vieillesse à \$100 par mois; la hausse du supplément de revenu garanti et l'augmentation du supplément pour les personnes mariées, les célibataires; la proposition par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), l'augmentation du montant des allocations familiales à \$20 par mois, par enfant...

M. Woolliams: Nous l'avons déjà entendu. Nous l'avons entendu trois fois cette année.

[M. Gillies.]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je pense qu'il est clair qu'il fallait dire certaines choses, pour que les députés d'en face arrivent à comprendre.

Le représentant de Don Valley a dit que le gouvernement essayait de résoudre le problème de l'inflation en augmentant les taux d'intérêt. Il sait que ce n'est pas le cas. Les taux d'intérêt augmentent en raison...

M. Gillies: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois avoir dit «Nous savons tous que les taux d'intérêt augmentent».

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et ils augmentent en raison d'une demande de crédits particulièrement forte par suite de la vive expansion de l'économie et de la structure internationale des taux d'intérêt. Il reste que si la structure des taux d'intérêt n'avait pas évolué de cette façon, l'expansion de la masse monétaire dépasserait 30 p. 100, son niveau actuel, et on obtiendrait le résultat diamétralement opposé à celui que le député défend.

Le député est remonté aux années 1969 et 1970 et a déclaré que la politique actuelle est la même que celle de l'époque, qu'il n'admirait d'ailleurs pas. Mais il y a des différences très nettes entre les politiques du gouvernement actuel et les politiques du gouvernement en 1969-1970. Pour commencer, le taux d'escompte à 6 ¼ p. 100, est au moins 1½ ou 2 points inférieur à ce qu'il était à l'époque. La masse monétaire continue à s'accroître à un taux d'environ 20 p. 100 et les prêts bancaires ont augmenté, au cours des cinq premiers mois de l'année 1973, à un taux annuel de 30 p. 100. A l'époque, entre 1969 et 1970, l'augmentation des prêts bancaires était de 2 p. 100. L'argument selon lequel la politique du gouvernement actuel est semblable à celle des années 1969-1970 n'est donc pas fondé. En fait, le contexte est différent.

En 1968-1969, notre pays avait connu une période d'expansion prolongée. Pour le moment, il continue d'exister un écart entre notre potentiel économique et l'emploi car le chômage est encore trop élevé. En 1969-1970, les salaires ont nettement augmenté. Au cours du premier trimestre de l'année 1973, les salaires ont augmenté à un taux d'environ 7.5 p. 100, ce qui est inférieur au taux de 7.8 p. 100 pour 1972. Il n'y a eu aucune diminution brutale des salaires. En 1969-1970, la situation internationale était bien différente de ce qu'elle est maintenant. L'Europe connaissait une période de régression alors qu'à l'heure actuelle, l'économie industrielle du monde entier connaît une vigoureuse expansion. Cette expansion entraîne des résultats communicatifs; elle est à l'origine de la demande mondiale accrue de marchandises, en particulier les denrées alimentaires, qui sont la cause primordiale de l'inflation dans notre pays.

Là encore, en 1969-1970, notre taux de change était fixe alors qu'il est maintenant flottant. Donc, la thèse comme quoi la politique du gouvernement actuel est semblable à celle qui était en vigueur en 1969-1970, ne tient pas. Le gouvernement a préparé depuis longtemps des programmes d'urgence en vue du contrôle des prix et des revenus et nous sommes toujours prêts à les appliquer dès que nous serons convaincus qu'ils peuvent jouer un rôle suffisamment efficace pour modérer les pressions inflationnistes afin de justifier une telle intervention de l'État dans les affaires économiques de tous les citoyens canadiens.